

LUTTE CONTRE LES PARADIS FISCAUX

Groupe des 9 - Pays d'Aubagne

Argumentaire pour les démarches engagées auprès d'élus
entre juin et septembre 2011 et prolongé en 2013 après la délibération
prise par la ville de Roquevaire

Qui est visé ?

- 1) Etablissements bancaires
- 2) Entreprises qui utilisent les paradis fiscaux

Objectifs

Suite à notre décision du 2/12/2010, comme citoyens engagés dans le développement durable notamment auprès des pays les plus pauvres et conscients de l'impact négatif des paradis fiscaux sur le développement, il s'agit de contacter des élus avant la tenue des G8 et G20 pour leur proposer d'agir au sein de leur collectivité en vue de

Supprimer l'évasion fiscale dans un souci de justice et d'éthique

Constat sur le rôle des collectivités et leur action dans ce sens :

Les régions et municipalités investissent et travaillent avec les banques comme avec les entreprises, elles sont des acteurs essentiels du développement de nos territoires. Sur 19 régions, 9 ont déjà voté une délibération sur la question de la transparence financière notamment PACA. Quelques mairies et conseils généraux se sont engagées au cours de l'année 2012. En février 2013 Roquevaire signe la première délibération communale dans les Bouches du Rhône

Démarches prévues par notre groupe :

Auprès des élus du conseil régional PACA pour améliorer les décisions prises dans la délibération du 28 juin 2010

Auprès des élus du conseil général, de MPM et de l'Agglo ainsi que des mairies.

Il s'agit, dans une première étape, de prendre rendez-vous avec un élu avec lequel un lien privilégié existe. La discussion avec lui, sur la base de cet argumentaire doit permettre de connaître son point de vue sur la démarche proposée et sur l'intérêt ou non d'adresser un courrier officiel (nom et adresse à préciser).

(les courriers originaux seront datés, complétés et transmis par Jean-François en fonction du résultat des entretiens avec les élus)

1) Argumentaire de base

Des régions ont pris un engagement les liant juridiquement : une délibération. D'autres ont pris un engagement les liant politiquement, mais pas encore intégré en droit : un vœu. Parmi les 14 vœux ou délibérations de régions françaises, la délibération de la région d'Ile de France (**annexe 2**) et celle de la maire de Roquevaire (**annexe 1**) sont les plus complètes pour atteindre l'objectif fixé. Nous proposons de renforcer ce qui a déjà été décidé (conseil

régional PACA) et d'élargir la pression politique auprès de l'Etat et de l'Europe avec le concours d'autres collectivités locales (Conseil Général, groupements de communes, mairies).

2) Contenu : exiger la transparence pays par pays

L'absence de réglementation de l'Etat ou de l'Europe ne permet pas actuellement d'écarter les banques travaillant avec des paradis fiscaux, mais cela ne nous empêche pas d'exiger la transparence financière.

L'engagement contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale ne consiste pas seulement à ne plus travailler avec les établissements bancaires et financiers installés dans les paradis fiscaux listés par la France, liste de pays qui ne pèse en réalité même pas 0,2 % de la finance mondiale. **L'engagement doit en effet imposer la pratique de transparence la plus complète possible et pour cela des décisions ont déjà été prises :**

1^{er} niveau : les multinationales partenaires des collectivités indiquent l'état de leurs activités dans chacun des pays où elles travaillent : on appelle cela **la transparence pays par pays (dit Transparence P/P)** non limité à une liste de pays.

2^{ème} niveau : concernant le type d'information communiquée au titre de la transparence pays par pays, certaines régions s'arrêtent à demander 1/ la raison sociale 2/ le chiffre d'affaire et le résultat d'exercice, 3/ l'effectif employés et 4/ les impôts et les taxes versées. C'est la **Transparence P/P 4** car elle porte sur 4 types d'informations.

3^{ème} niveau : comme les régions Rhône-Alpes et Alsace, il peut être demandé également que soit communiqué le type d'activité exercée, c'est alors la **Transparence P/P 5** car elle demande 5 types d'information.

4^{ème} niveau : L'intérêt pour la responsabilité extra-financière des entreprises
Les régions Rhône-Alpes et Alsace ont pris soin d'introduire une clause assurant la promotion de l'investissement socialement responsable (**ISR**) en demandant à l'entreprise d'indiquer les outils et procédures dont elle dispose à cette fin. Rhône-Alpes va même plus loin en parlant d' « investissement socialement et écologiquement responsable » (**ISER**).

La volonté d'aller plus loin : revue annuelle et extension aux entreprises ; 5^{ème} niveau ?

La transparence pays par pays n'est aujourd'hui imposée par les régions qu'à leurs partenaires bancaires et financiers. Pourquoi ne pas impliquer l'ensemble des entreprises partenaires, pour le plus grand bien du combat contre l'évasion et la fraude fiscale des multinationales de tous les secteurs d'activités.

Dans leurs délibérations, les régions Rhône-Alpes, Ile de France, Auvergne et, dans un vœu, la Bretagne, toutes prévoient un suivi annuel (communication d'un bilan à la commission des finances et/ ou à l'Assemblée Plénière) et organisent la possibilité d'étendre le mécanisme (ex : « la Région pourra décider de modifier et d'étendre le présent règlement »).

3) Amélioration possible pour la région PACA :

En ce qui concerne la transparence P/P, la région PACA demande « *des informations sur les implantations et les activités* » **uniquement** « **dans les pays qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires** »

La transparence voudrait que les informations communiquées concernent TOUS les pays et portent sur les 5 points cités ci-dessus (Transparence P/P5), ce qui n'est pas le cas dans la délibération du 28 juin 2010 (**annexe 3**).